

● (1845)

Manifestement, le premier ministre se doit aujourd'hui d'organiser une campagne nationale de publicité, en fait, une campagne internationale, afin de rétablir la confiance des gens en leur garantissant que nous inspectons de façon minutieuse ce produit et que nos méthodes d'inspection sont irréprochables. On doit leur garantir que le gouvernement fédéral n'annulera plus la décision d'inspecteurs qui accomplissent de l'excellent travail, mais qu'il les appuiera au contraire de façon inconditionnelle, afin de s'assurer que le produit mis sur le marché est de première qualité et tout à fait propre à la consommation.

La Chambre, et le comité permanent, doivent assurément se pencher sur les services d'émission de permis et la menace que le gouvernement fait peser de réduire de 65 millions de dollars les crédits du ministère des Pêches et des Océans. Nous devons nous assurer que cette réduction de 65 millions de dollars provenant des compressions de novembre, du budget de mai et des coupes sombres effectuées un peu partout n'ait pas de répercussions sur le service des inspections, et que le gouvernement ne dérègle pas les inspections pour laisser, comme le ministre l'a déclaré, le soin aux sociétés d'établir des lignes directrices.

Le ministre prétend qu'il faut leur donner le bénéfice du doute. Ce sont là ses paroles. Il est tout à fait inacceptable que le gouvernement s'engage dans cette voie.

Il n'y a pas si longtemps, il revenait aux Canadiens de décider de la qualité des denrées qu'ils achetaient. Étant donné les graves dangers que cela posait, le gouvernement est intervenu et pendant un certain nombre d'années des inspections efficaces ont été effectuées. Or, on s'aperçoit maintenant que le gouvernement entend, vraisemblablement, s'en remettre aux sociétés, leur donner le bénéfice du doute. Afin de réduire la Fonction publique et de comprimer les dépenses budgétaires, le gouvernement semble moins disposé à s'assurer que les Canadiens puissent avoir confiance dans les denrées qu'ils consomment, et plus particulièrement le poisson qu'ils achètent.

Le gouvernement doit également veiller à ce que nos clients étrangers soient convaincus que nos produits ont subi une inspection rigoureuse, et qu'ils sont d'excellente qualité et propres à la consommation.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le règlement d'application de la Loi sur l'inspection au poisson interdit d'importer, d'exporter ou de traiter en vue de l'exportation du poisson gâté, pourri ou malsain. Ces termes sont définis dans le Règlement et, par l'entremise de ses fonctionnaires, le ministre en donne une interprétation grâce à l'élaboration de normes minimales.

Si une personne ou une entreprise n'est pas satisfaite de la décision d'un inspecteur, elle peut en appeler au ministre qui doit alors ordonner une nouvelle inspection, pourvu que le produit en question ne contienne aucune substance toxique ou nuisible. Le ministre prend ensuite une décision définitive basée sur l'avis qu'il reçoit une fois la seconde inspection effectuée.

L'ajournement

Le Règlement confère au ministre un certain nombre d'autres pouvoirs. Par exemple, pour traiter du poisson en vue de l'exportation, une usine doit détenir un certificat d'enregistrement. Si l'usine ne respecte pas les dispositions du Règlement, le ministre peut lui retirer son certificat.

LE MULTICULTURALISME—LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—L'AMPLEUR DU BUDGET

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais, au cours de ce débat d'ajournement, reprendre une question que j'ai posée plus tôt aujourd'hui, il y a à peine quelques heures, au ministre d'État au Multiculturalisme (M. Jelinek). J'avais posé cette question non seulement parce que je suis critique de son portefeuille pour mon parti, mais aussi parce que c'est une question de principe qui m'est très chère et qui concerne certaines des valeurs les plus précieuses de notre pays.

Un député conservateur de l'arrière-ban a commencé, je crois, par dire au ministre, pendant la période des questions, que certains étaient préoccupés par le fait qu'il détenait un double portefeuille, cumulant Multiculturalisme et Condition physique et Sport amateur. On craint en effet au Canada que la politique du multiculturalisme, jusqu'ici très dynamique, ne soit menacée. En 1979, sous le précédent gouvernement conservateur, il y avait également un ministre qui cumulait les deux portefeuilles et qui devait de ce fait accepter des compromis. Voilà l'objet des préoccupations.

Monsieur le Président, cet après-midi, au cours de la période des questions, j'ai demandé au ministre pourquoi les fonds affectés au multiculturalisme avait été réduits d'environ 2.255 millions de dollars, soit 8.5 p. 100, dans le budget des dépenses présenté à la Chambre en février dernier. Le ministre a répondu que c'était un plaisir pour lui d'annoncer que le gouvernement avait décidé d'augmenter ce budget. C'était là une importante déclaration, monsieur le Président. Jusque là, la Chambre des communes et les collectivités du Canada disposaient d'une seule source de renseignements, le budget ou le budget supplémentaire, d'après lequel le budget du multiculturalisme avait été réduit de 8.5 p. 100 au 2.2 millions de dollars.

● (1850)

Sous les gouvernements libéraux successifs, ce budget a toujours augmenté. C'était la première fois qu'il diminuait. Il n'y aurait peut-être pas eu de plaintes s'il avait été maintenu au même niveau, mais il a en fait baissé de 8.5 p. 100 tandis que l'ensemble des dépenses gouvernementales augmentait en moyenne de 7.3 p. 100. Comment, dans ces conditions, croire au sérieux des députés conservateurs qui prétendent que les programmes ethnoculturels bénéficient d'une haute priorité? Il est évident que ce n'est pas le cas.

La déclaration du ministre, en réponse à ma question, me laisse perplexe car si le budget avait vraiment été augmenté, que ce soit par son prédécesseur ou par lui-même, qui n'occupe le poste que depuis quelques mois, il en aurait informé la Chambre et l'ensemble des Canadiens. Je voudrais donc donner à mon vis-à-vis l'occasion de nous fournir plus de renseignements à ce sujet ce soir.